

## Pasadena City College

Régime d'assurance-maladie pour les étudiants internationaux (*International Student Insurance Plan*)

### Pourquoi ai-je besoin d'une assurance-maladie ?

Les soins de santé aux États-Unis sont coûteux et complexes. Il n'y a pas de soins médicaux gratuits. Une consultation chez le médecin coûte en moyenne \$150, et une nuit d'hospitalisation peut coûter plusieurs milliers de dollars. En cas d'accident ou de maladie imprévus, il est important que vous ayez une assurance pour vous aider à couvrir ces dépenses élevées. Lorsqu'il est utilisé conformément aux instructions, le régime d'assurance fourni par votre école est conçu pour couvrir 100 % des coûts (après paiement des tickets modérateurs applicables) des traitements médicaux nécessaires ainsi que 50 % des coûts des médicaments.

Nous savons que le système de soins de santé aux États-Unis peut être très différent de ce à quoi vous êtes habitué(e), alors veuillez appeler les Services de relations clients et leur poser toutes les questions que vous pourriez avoir au **(800) 537-1777** (du Lundi au Vendredi, de 8h00 à 17h00 heure du Pacifique).

### Comment puis-je m'inscrire ? Puis-je inscrire les personnes qui sont à ma charge ?

**Vous êtes inscrit(e) automatiquement par l'intermédiaire de votre école ; aucune action n'est requise pour vous inscrire au bénéfice du régime d'assurance.**

Visitez le site Web [www.4studenthealth.com/pcc](http://www.4studenthealth.com/pcc) pour inscrire les personnes à votre charge en ligne avec une carte de crédit, ou bien vous pouvez télécharger un formulaire d'inscription pour payer par chèque ou transfert d'argent. Les personnes à votre charge (époux(se), concubin(e) ou enfants âgés de moins de 26 ans) doivent être inscrits avant le début du trimestre scolaire ou dans les 31 jours du mariage, de leur naissance, de leur adoption ou de leur arrivée aux États-Unis.

Pour des questions sur l'inscription, veuillez contacter le service des relations clients au **(800) 537-1777** (du Lundi au Vendredi, de 8h00 à 17h00 heure du Pacifique).

### Comment puis-je obtenir ma carte d'assuré(e) ?

Vous recevrez un courrier électronique de GeoBlue au début de chaque semestre/trimestre vous demandant de télécharger votre carte d'identification. Vous pouvez également configurer un compte sur le site Web [www.geobluestudents.com](http://www.geobluestudents.com) pour avoir accès à votre carte d'assuré à tout moment. Si vous avez besoin de recevoir un traitement médical avant que votre carte d'assuré soit active, veuillez contacter le service relations clients au **(800) 537-1777** pour obtenir votre numéro d'assuré.

**Conservez votre carte d'assuré sur vous à tout moment !** Vous aurez besoin de votre carte lorsque vous irez au centre médical du campus, au cabinet du médecin, au centre de soins d'urgence ou à l'hôpital.

### Que dois-je faire si j'ai besoin de consulter un médecin ?

Vous devez d'abord vous rendre au centre médical du campus pour y obtenir un traitement ou une dérivation vers un médecin ou un établissement de soins hors du campus. Consultez les horaires et les informations pour la prise de rendez-vous sur le site Web de votre école. Il n'y a pas de ticket modérateur à payer pour les soins reçus au centre médical du campus. Veuillez noter que vous devez être inscrit(e) à des cours pour utiliser les services du centre médical du campus.

Si vous ne pouvez pas vous rendre au centre médical du campus d'abord, sollicitez les soins médicaux d'un médecin ou d'un centre de soins d'urgence appartenant au réseau. Souvenez-vous, afin qu'une facture médicale soit prise en charge à 100 % après paiement des tickets modérateurs lorsque vous vous faites traiter hors du campus, le médecin ou l'hôpital qui vous traite doit être membre de l'Organisation des prestataires privilégiés (Blue Card PPO, partie intégrante du Blue Cross Blue Shield).

### Que se passe-t-il s'il s'agit d'une urgence, telle qu'un accident ou une situation de danger de mort ?

En cas d'urgence, rendez-vous à l'hôpital le plus proche ou appelez le **911**. Vous pouvez être pris en charge dans n'importe quel hôpital. Il y a également un ticket modérateur de \$100 pour chaque visite à l'hôpital, que ce soit en ambulatoire ou dans le cadre d'une hospitalisation. Chaque visite aux urgences est soumise au paiement d'un ticket modérateur de \$100 par visite (qui s'annule si vous êtes hospitalisé(e)).

### Que se passe-t-il s'il ne s'agit pas d'une urgence, mais que le centre médical du campus ou le cabinet du médecin est fermé ?

S'il ne s'agit pas d'une maladie mettant votre vie en danger mais que vous avez besoin de voir immédiatement un médecin et que vous ne pouvez pas attendre de prendre rendez-vous, allez à un centre de soins d'urgence plutôt qu'à la salle d'urgence d'un hôpital. Les salles d'urgence des hôpitaux facturent en général plus cher pour leurs services que les cabinets médicaux de médecins ou les centres de soins d'urgence. **Avoir recours à un centre de soins d'urgence au lieu de la salle d'urgence d'un hôpital vous fera économiser de l'argent.** Les centres de soins d'urgence fournissent un traitement médical pour les maladies et les blessures bénignes ou lorsque des soins immédiats sont nécessaires.

Vous devez payer un ticket modérateur de \$25 dans les centres de soins d'urgence.

### Les centres de soins d'urgence suivants font partie du réseau PPO :

West Coast Urgent Care  
600 South Lake Avenue  
Pasadena, CA 91106  
**(626) 844-8848**

Saint Georges Medical Clinic  
1750 East Colorado Boulevard  
Pasadena, CA 91106  
**(626) 440-0097**

Cedars Sinai Medical Care Foundation  
300 South Lake Avenue  
Pasadena, CA 91101  
**(626) 568-9030**

### Que signifient les termes « du réseau » ou « PPO » ?

Les termes « du réseau » ou « PPO » signifient que le médecin ou le centre médical fait partie de l'Organisation des prestataires privilégiés (*Preferred Provider Organization*, ou « PPO »). Il s'agit d'un réseau de médecins, de spécialistes et d'hôpitaux qui acceptent ce régime d'assurance. Tous les prestataires participants énumérés sur le site Web [www.geobluestudents.com](http://www.geobluestudents.com) sont à votre disposition pour toute consultation ou traitement. Vérification directement auprès du médecin ou du centre médical pour confirmer qu'ils participent encore au réseau avant d'y recevoir un traitement.

## Combien dois-je payer ?

Après vous être inscrit(e) au bénéfice du régime d'assurance, l'assurance prendra en charge la plupart des traitements et services couverts, mais les tickets modérateurs applicables et la coassurance resteront à votre charge.

Il y a un ticket modérateur de \$25 au cabinet du médecin. Il y a également un ticket modérateur de \$100 pour chaque visite à l'hôpital, que ce soit en ambulatoire ou dans le cadre d'une hospitalisation. Chaque visite aux urgences est soumise au paiement d'un ticket modérateur de \$100 par visite (qui s'annule si vous êtes hospitalisé(e)).

Vous devez également payer 20 % de frais (votre coassurance) pour les prestataires hors réseau. La coassurance pour les médicaments sur ordonnance est de 50 % du coût du médicament en question.

Veillez noter que vous aurez à votre charge tous les coûts des traitements et services qui sont *exclus* ou *limités* par le présent régime d'assurance. Veuillez lire en conséquence attentivement le Certificat de régime d'assurance avant de demander un traitement.

## Comment puis-je trouver un médecin PPO ?

1. Rendez-vous sur [www.geobluestudents.com](http://www.geobluestudents.com) et sous la rubrique « Find a Provider » [Trouver un prestataire] sélectionnez « **U.S. Providers** » [Prestataires des États-Unis].
2. Saisissez votre ville et votre État, ou votre code postal, pour la localisation.
3. Cliquez sur « **Select a Plan** » [Sélectionner un régime d'assurance].
4. Saisissez le code « **QHS** » de votre carte d'identité de membre et cliquez sur « **Go** » pour faire la recherche.
5. Remplissez la section « **Select a category** » [Sélectionner une catégorie] et cliquez pour trouver un prestataire.

## Que dois-je apporter avec moi lors d'une consultation chez un médecin ou dans un hôpital ?

Apportez toujours votre carte d'assuré et votre document d'identité avec photo. En outre, assurez-vous d'apporter des espèces ou une carte de crédit pour payer le ticket modérateur directement au prestataire de soins.

## Le régime d'assurance couvre-t-il les soins préventifs ?

Votre assurance est un régime d'assurance maladie et accident. Cela signifie que votre assurance vous couvre seulement lorsque vous êtes malade ou que vous avez subi un accident. Cependant, il existe une visite annuelle de bien-être féminin, qui inclut un dépistage du cancer du col de l'utérus et un examen mammaire. Il y a également une prise en charge à 100 % sans partage de frais pour les médicaments, les services et les appareils contraceptifs.

## Les médicaments sur ordonnance sont-ils pris en charge ?

Oui, les médicaments sur ordonnance des patients ambulatoires sont couverts à 50 % des frais réels. Les médicaments contraceptifs sont couverts à 100 % des frais réels. Vous devez toujours demander la forme générique (pas de marque) du médicament, le cas échéant, car cela fera baisser le coût. Vous pouvez vous rendre dans n'importe quelle pharmacie, y compris CVS, Rite Aid, et Walgreens. *Veillez noter que vous devrez payer les ordonnances dans leur totalité au moment de les retirer, puis présenter une demande de remboursement à la compagnie d'assurance pour la partie qui lui correspond.*

## Ce régime d'assurance prend-t-il en charge les soins oculaires ou dentaires ?

Les soins généraux dentaires et oculaires ne sont pas fournis par ce régime d'assurance pour étudiants. Veuillez contacter le service relations clients au **(800) 537-1777** ou visiter le site Web [www.4studenthealth.com/supplemental-plans](http://www.4studenthealth.com/supplemental-plans) pour des détails sur d'autres options.

## Où dois-je envoyer mes factures, mes demandes ou déclarations de sinistre ou toute autre information importante ?

Si l'on vous facture des services médicaux (hors les tickets modérateurs à votre charge), vous devez envoyer les copies des factures au services des demandes et déclarations de sinistres. Vous devez inclure la lettre de référence du centre médical du campus, le cas échéant. Le service des demandes et déclarations de sinistres pourra requérir d'autres informations pour traiter votre demande ; envoyez ces informations dès que possible afin de ne pas retarder le traitement de votre demande. Envoyez vos copies et vos demandes ou déclarations de sinistres à l'adresse suivante :

**GeoBlue**  
**P.O. Box 21974**  
**Eagan, MN 55121**

Pour consulter le statut de votre demande, vous pouvez GeoBlue en appelant le **(844) 268-2686**. Vous pouvez demander à parler à un représentant qui parle votre langue maternelle, le cas échéant.

## Que se passe-t-il si je paie des services tels qu'une visite chez le médecin ou une ordonnance ?

Si vous avez payé une ordonnance ou une visite au cabinet d'un médecin ou à l'hôpital (autre que des tickets modérateurs), vous devrez faire une demande de remboursement. Téléchargez un formulaire de demande sur [www.4studenthealth.com/pcc](http://www.4studenthealth.com/pcc), remplissez-le intégralement, puis envoyez le formulaire complété à l'adresse du service des déclarations de sinistres. Conservez toujours des copies des documents de vos demandes pour vos archives.

## Que se passe-t-il si je suis à l'extérieur de la Californie ou des États-Unis et que j'ai besoin de soins médicaux ?

La couverture est mondiale. Tout traitement reçu en dehors de la Californie est couvert à 100 % dans les établissements du réseau et à 80 % hors réseau, après paiement des tickets modérateurs. Les tickets modérateurs ne peuvent pas être annulés. Toutes les factures médicales, les reçus et autres informations doivent être envoyés à l'adresse du service des déclarations de sinistres.

## Que se passe-t-il si le statut de mon visa change ?

Si le statut de votre visa change, vous n'êtes plus admissible à la couverture par ce régime d'assurance. Votre couverture sera résiliée. Si vous n'avez pas utilisé votre assurance et que vous rentrez dans votre pays natal, vous pouvez demander un remboursement à l'école pour le nombre de mois entiers du trimestre non écoulés.

## Suis-je toujours admissible au bénéfice du régime d'assurance si je deviens diplômé(e) et que je continue avec un permis de travail pour Formation pratique facultative ?

Oui, vous êtes toujours admissible, mais vous ne pouvez pas vous inscrire par l'intermédiaire de l'école. Vous devez contacter le service des Relations clients au **(800) 537-1777** pour demander un formulaire d'inscription. En outre, les étudiants sous Formation pratique facultative doivent fournir une Lettre de Vérification de formation pratique pour être admissibles au bénéfice de cette assurance et doivent acquiescer une couverture PFP dans les 30 jours de la date d'expiration de leur couverture précédente.

## Où puis-je trouver des informations supplémentaires sur le plan ?

Visitez le site Web [www.4studenthealth.com/pcc](http://www.4studenthealth.com/pcc). Vous pourrez y examiner les prestations et les dates de couverture de votre régime d'assurance, télécharger des formulaires de demande ou de déclaration de sinistre ainsi que les instructions pour les remplir, rechercher un médecin et bien plus encore !